

Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques
Division francophone

PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2014 – 2017

1 – La Francophonie en partage

1.1. Le tour du monde en français

Base de données contenant principalement les noms de pays, de capitales, des habitants et des grandes entités administratives des États et des entités géopolitiques dépendantes.

- Mise à jour suivant l'actualité politique dans le monde
 - o Proposition d'enrichissement par les recommandations d'autorités toponymiques francophones;
- Proposition de l'ajout des noms des grandes entités naturelles telles l'orographie (culminants) et l'hydrographie
 - o Avec proposition d'enrichissement par les recommandations d'autorités toponymiques francophones.

1.2. Les autorités toponymiques et cartographiques en Francophonie

- Statut du pays en Francophonie
- État d'avancement des travaux du pays :
 - o Au point de vue toponymie
 - o Au point de vue cartographie et bases de données
 - Enrichissement par les recommandations d'autorités toponymiques du pays
- Assistance à la mise en place de nouvelles ou de jeunes autorités toponymiques nationales
- Proposition d'un séminaire de partage sur les processus de gestion des toponymes, tous les 5 ans

1.3. Le Bulletin d'information toponymique

Bulletin de liaison entre les membres de la Division

2 – La formation et la recherche en toponymie dans la Francophonie

2.1. Sur internet : L'introduction à la toponymie

Cours de toponymie sur internet, par deux auteurs.

- Vérification et complément du contenu initial
 - o Proposition d'enrichissement grâce à la participation des pays francophones (exemples, expériences...);
- Activation des fonctionnalités du site;

- Liens à établir avec l'ENSG (plate-forme Ganesha).

2.2. Sur le terrain :

- Organisation de stages de formation dans les pays francophones;
- Participation au groupe de travail « stages de formation en toponymie » du GENUNG

2.3. La chaire de recherche et l'encouragement aux travaux académiques en toponymie

Essai d'établissement d'une chaire de recherche en toponymie ou dans une discipline associée dans une université francophone.

- Élaboration d'une liste des universités francophones offrant des études dans une discipline connexe à la toponymie (linguistique, géographie, etc...) et établir un contact avec le département concerné;
- Élaboration d'une liste de professeurs-chercheurs de ces différentes universités, intéressées à accueillir des étudiants en toponymie et les mettre en relation avec ceux-ci, le cas échéant;
- Encouragement aux travaux académiques (master, doctorat) sur les noms géographiques;
- Liens à établir avec les sociétés savantes spécialisées en onomastique.

3 – La valorisation des toponymes

3.1. Les relations avec l'UNESCO dans la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel

Reconnaissance du patrimoine toponymique et proposition d'inscription des toponymes comme fait de langue et participant au paysage culturel des États, mises en avant dans le processus de la Convention de 2003 de l'UNESCO.

- Reprise des contacts avec les ambassades et le Haut Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel;
- Proposition d'actions dans les milieux scolaires et auprès du grand public;
- Projet d'un séminaire sur « Le patrimoine culturel immatériel et la valorisation des toponymes » en partenariat avec l'Unesco.

3.2. La pochette d'information « media kit » du GENUNG

Pochette disponible en anglais à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/mediakit.html>

- Proposition d'une version en français, utile aux autorités toponymiques francophones.

4 – L'appui à la participation des membres francophones aux activités du GENUNG et de la Division

4.1. Reprise de contact avec les partenaires privilégiés de la Francophonie

4.2. Assistance à la formation, à la recherche et aux projets émis dans le champ toponymique

Cette action pourrait être envisagée suivant les conditions ci-après au regard des demandes :

4.2.1. Conditions requises de la part du candidat pour l'appui à l'obtention de visa ou au financement (ou au cofinancement), ou les deux :

- Appartenance à la Francophonie;
- Candidature clairement exprimée;
- Exhaustivité des renseignements fournis (Pays, noms, titre et adresse de l'organisme, poste occupé, coordonnées exactes).

4.2.2. Conditions requises de la part de l'institution pour l'obtention d'une assistance technique ou un appui financier (ou cofinancé), ou les deux, à l'organisation d'un projet :

- Appartenance à la Francophonie;
- Projet clairement exprimé;
- Exhaustivité des renseignements fournis.

4.2.3. Conditions requises pour l'obtention d'une assistance technique ou un appui financier (ou cofinancé), ou les deux, aux productions scientifiques :

- Appartenance à la Francophonie;
- Production scientifique clairement exprimée;
- Exhaustivité des renseignements fournis.

5 – Le fonctionnement de la Division

5.1. Mise à jour de la liste des membres

5.2. Entretien et mise à jour du site Web de la Division francophone (www.toponymiefrancophone.org)

5.3. Proposition de création d'une plaquette de présentation (brochure) de la Division

5.4. Bilan financier

*

* *